santé
famille
retraite
services

+Simplemsa
NOS SERVICES SIMPLIFIÉS

Simplifiez les démarches de vos lecteurs employeurs occasionnels : parlez-leur du Tesa simplifié !

Info presse
29/07/2025

Adapté à la déclaration des saisonniers et des travailleurs en contrat court (3 mois maximum), le Tesa simplifié a pour objectif de faciliter les démarches des très petites exploitations et des très petites entreprises (TPE) agricoles et permet aux employeurs de réaliser toutes leurs démarches en quelques minutes via une interface unique.

Gratuit et accessible sur msa.fr ou via l'application mobile « ma MSA & moi », le Tesa simplifié accompagne les employeurs tout au long du contrat.

+Simple, il permet de réaliser 11 démarches en une grâce à une déclaration unique ;

+Rapide, il peut éditer un bulletin de salaire en 2 minutes et une déclaration préalable à l'embauche en 3 minutes ;

+Pratique, il procède automatiquement à la génération de la déclaration sociale nominative (DSN), au prélèvement mensuel à la source de l'impôt des salariés et accélère la gestion de leurs droits sociaux.

Pour plus d'informations sur le Tesa simplifié, rendez-vous sur
msa.fr/web/msa/embauche/tesa ou tesa.msa.fr

La MSA accompagne les employeurs dans la prise en main du nouveau Tesa simplifié grâce à son site internet **tesa.msa.fr** où elle met à disposition :

- des tutoriels vidéo ;
- une foire aux questions ;
- un guide d'utilisation pas à pas.

Les caisses de MSA organisent également des **webinaires d'information** sur le TESA et sur la protection de la santé sécurité au travail (SST) à destination des employeurs afin de faciliter l'accueil de leurs saisonniers agricoles notamment leurs conditions de travail. Pour en connaitre les dates et vous inscrire aux prochains webinaires, contactez votre caisse de MSA.

Retrouvez toutes les informations concernant le Tesa simplifié sur
https://www.msa.fr/lfp/web/msa/embauche/tesa.

A propos de la MSA :
Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. Grâce à son organisation en guichet unique, la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie et leur offre une protection sociale globale en versant toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle. Particulièrement engagée sur les territoires, la MSA développe de nombreuses actions complémentaires à ses missions de service public, au plus près des populations rurales. Toute l'année, les 12 978 élus-bénévoles et les 15 900 salariés de la MSA contribuent ainsi par leurs efforts au développement de la solidarité, du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux.

MSA Caisse Centrale / Direction de la communication et des affaires publiques / Relations Presse
presse@ccmsa.msa.fr
@msa_actu 19 Rue de Paris – CS50070 93013 Bobigny Cedex